

École des Hautes Études en Santé Publique

Procès-verbal de la séance extraordinaire du
22 juin 2012
du Conseil d'administration de l'EHESP

Au titre des représentants de l'Etat :

Représentant la secrétaire générale des ministères chargés des affaires sociales : Madame Christine d'AUTUME.

Représentant le directeur général de la santé : monsieur Alain FONTAINE

Représentant de la Direction générale de l'Enseignement supérieur : Monsieur François COURAUD

Au titre des représentants des organisations syndicales les plus représentatives d'employeurs et de salariés, des établissements publics de santé, des associations d'ancien élève :

Représentant le mouvement des entreprises de France (MEDEF) : Monsieur Bernard MESURÉ.

Représentant la fédération hospitalière de France (FHF) : Monsieur Emmanuel BOUVIER-MULLER, Monsieur Cédric ARCOS

Représentant le syndicat des managers publics de santé (SMPS) : Monsieur Régis CONDON

Représentant la confédération démocratique du travail (CFDT) : Monsieur Michel ROSENBLATT

Représentant le syndicat Force Ouvrière (FO) : Monsieur Pascal de WILDE

Représentant la confédération générale du travail (CGT) : Monsieur Jean-Luc GIBELIN

Représentant l'association des directeurs d'hôpital (ADH) : Monsieur Frédéric BOIRON

Représentant le Syndicat des médecins inspecteurs de santé publique (SMISP) : Monsieur Thierry FOUÉRE

Au titre des personnalités qualifiées dans les domaines d'activité de l'école :

Monsieur Philippe THIBAULT

Monsieur Yvon BERLAND

Représentants des enseignants chercheurs ayant rang de professeur :

Monsieur Olivier THOMAS

Madame Dominique THOUVENIN

Représentants des personnels d'enseignement et de recherche :

Monsieur Jean-René LEDOYEN

Monsieur François-Xavier SCHWEYER

Monsieur Bertrand PARENT

Représentants des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé.

Monsieur Michel POMMERET

Madame Fleur CHAUMET

Madame Josiane JEGU

Représentants des élèves fonctionnaires :

Madame Anne-Lise TILLY

Monsieur David DEREURE

Monsieur Nicolas SALVI

Procurations de :

Madame WARGON à Monsieur BERLAND

Madame BONNAURE-MALLET à Monsieur COURAUD

Monsieur GRALL à Monsieur THIBAUT

(La séance est ouverte à 14 h 14, sous la présidence de M. Berland.)

(Après avoir procédé à l'appel, le président constate que le quorum est atteint.)

1. PROJET DE CONVENTION IDEX

M. BERLAND : Nous parlons de ce sujet depuis quelque temps, nous avons eu l'occasion d'évoquer très largement le PRES et l'Idex hier soir. Antoine Flahault va nous dire en quoi consiste ce point d'information et pour quelle évolution.

M. FLAHAULT : Ce point d'information vise à faire remonter au bureau du PRES toutes les observations des Conseils d'administration des différents établissements fondateurs du PRES, l'objectif étant de proposer au Conseil d'administration de l'EHESP d'octobre une délibération sur un texte amendé. En dehors des erreurs matérielles, il sera alors plus difficile de proposer des modifications de fond.

Le projet de convention lui-même n'est pas vraiment modifiable puisque l'exercice est imposé principalement par le Commissariat général à l'investissement. En revanche, l'élément particulièrement important associé à cette convention est une annexe qui s'appelle « la note Delta », qui sera livrée en français à l'ANR (le pré-projet destiné au jury de l'Idex était en anglais), et qui permet de détailler les différents engagements que prennent les établissements participants du PRES.

Il est important de souligner que la notion de périmètre d'excellence ne sera peut-être pas conservée par l'actuel Gouvernement, mais ce n'est pas une notion très contraignante dans le cadre de notre Idex.

La dotation financière provenant de l'Etat dans notre Idex a été fortement revue à la baisse par le Gouvernement par rapport à notre demande initiale. Le projet comportait trois types d'origine de financement, l'idée était que le financement de l'Idex provenant de l'Etat soit un levier pour mobiliser des financements complémentaires provenant d'une part des établissements et d'autre part de ressources propres extérieures. Il a été longuement débattu du sujet de la diminution de la participation de l'Etat, si nous devons aligner nos établissements et la part extérieure. Nous aurions pu ne pas diminuer les deux dernières, mais nous avons préféré présenter une diminution proportionnelle, pour rester globalement à des financements paritaires des trois sources attendues de financement pour notre Idex.

Comment la contribution des établissements est-elle calculée ? Il faut savoir que l'exercice n'a pas consisté à apporter un financement décaissable de nos établissements (du "cash"), mais plutôt à valoriser les contributions (personnels, fonctionnement, infrastructures) de nos établissements aux différents travaux financés par les investissements de l'Idex. Une cote grossière a ainsi été taillée de l'estimation prévisionnelle de la contribution des différents établissements. Par exemple, nous avons étudié ce que représentaient la masse salariale de nos personnels de l'antenne parisienne, le fonctionnement et les locaux correspondants. Il ne s'agit évidemment pas de sous-tendre derrière la valorisation de notre contribution, des changements de statuts, ni d'appartenance puisque l'Idex n'est pas une structure institutionnelle du PRES ayant une personnalité morale. Il n'y a pas plus de migration de personnels envisagée, mais une valorisation de la participation de nos établissements. De surcroît, le PRES et l'Idex mobilisent des personnels sur leur temps de travail bien au-delà de l'antenne parisienne, ce qui sera valorisé *in fine*, mais l'exercice prévisionnel est un peu difficile.

Deuxièmement, la proposition de budget présentée ici ne sera probablement pas exactement celle de la note finale. Par exemple, certains conseils d'administration et l'Alliance qui a été récemment créée ont proposé que le budget soit présenté de façon

annualisée et non cumulé sur quatre ans comme aujourd'hui. C'est un budget révisé par rapport à celui présenté au jury qui vous est montré, et des remarques peuvent encore être faites.

Avant de répondre à vos questions, mon dernier commentaire porte sur la gouvernance de l'Idex qui se veut la plus légère possible – ce n'est pas celle d'un établissement ayant la personnalité morale - sans pour autant négliger le coût consenti nécessaire à l'appropriation de projets et l'organisation d'instances dont l'objet sera de préparer l'avenir de l'université unifiée.

L'Idex comporte en effet deux éléments forts : un élément de financement et un élément structurant, qui est l'université unifiée dont la création est prévue en 2016. C'est un engagement qui a été pris devant le jury et qui conditionnera la poursuite du financement au-delà des quatre ans. Pour préparer ce projet d'université unifiée, nous avons prévu une année 2013, que nous avons qualifiée de "constituante", durant laquelle remontera une proposition de statut. Elle sera suivie d'une année "d'assises" en 2014, durant laquelle les établissements discuteront de leur modalité de participation à l'ensemble proposé. Nous aurons alors de véritables projets de statuts et structures sur lesquels discuter. Mais aujourd'hui n'est pas encore le moment -et il n'y a aucun engagement en ce sens- d'adhérer d'une manière ou d'une autre à un établissement unifié, même de façon distante et encore moins de façon intégrée.

L'instance constituante a été provisoirement appelée « Commission de gouvernance » (annexe 1, note Delta). Il conviendra d'y envoyer 4 (ou 5) représentants par établissement (2 enseignants-chercheurs, 1 Biatos, 1 (ou 2) étudiant(s)). Nous avons obtenu une véritable parité de l'ensemble des représentations de chaque établissement dans cette mouture. J'ai déjà demandé au Conseil d'administration du PRES, qui s'est réuni le 20 juin dernier en présence de Mme Thouvenin et Mme Beudet, que nous désignions deux professeurs quel que soit leur statut, puisque nos enseignants ne sont pas tous membres du corps des enseignants-chercheurs. Il a même été discuté, dans notre cas, que nous puissions avoir un étudiant et un élève, et cela a été étendu à un doctorant et un étudiant dans le cas des autres établissements, d'où l'hypothèse de 5 représentants par établissement actuellement discutée.

Parmi les autres instances importantes, je vous ai parlé de l'Alliance de site Sorbonne Paris Cité. C'est une instance assez originale puisqu'elle a vocation à mettre en rapport, à faire échanger, les établissements du PRES et des organismes de recherche comme le CNRS, l'INSERM, le CEA et l'IRD, ainsi que l'AP-HP et d'autres acteurs du monde socio-économiques tels que des industriels (crédit agricole, Orange,...) et les collectivités territoriales franciliennes.

Je suis à votre disposition pour répondre à vos questions. Je ne détaille pas toutes les autres instances prévues comme le Conseil scientifique de l'Idex, le Conseil stratégique international, le Comité d'audit. Elles ne sont pas toutes encore installées. Le Comité d'audit est nécessaire car de grosses sommes d'argent seront distribuées aux équipes via le PRES Sorbonne Paris Cité ; la gouvernance financière doit être à la hauteur de l'enjeu, et c'était réclamé par le Gouvernement.

M. BERLAND : Avez-vous des questions ?

M. de WILDE : J'ai quelques questions suite à la lecture des documents. Il faut d'abord remercier le Professeur Thouvenin pour la note de synthèse qu'elle s'était engagée à faire et qu'elle nous a distribuée avec cet ensemble de documents. Je ne connais pas bien les textes et ma première question est celle de l'articulation des compétences entre le PRES et les instances dirigeantes des différents membres fondateurs. Je vais l'illustrer par un exemple précis concernant l'Idex. Le président du PRES signe la convention Idex et, si j'ai bien lu, des apports de financement sont à la charge des membres fondateurs, dont 3,8 millions pour l'EHESP. Comment s'articule cette convention Idex qui prévoit d'ores et déjà des

financements avec les pouvoirs du Conseil d'administration de l'EHESP ou des autres membres fondateurs du PRES ?

M. FLAHAULT : Je vais tenter de répondre. Madame Thouvenin, administrateur du PRES et représentante de l'EHESP, peut compléter mes propos si le président est d'accord. La charte constitutive du PRES prévoit explicitement qu'aucune décision engageant les établissements ne peut être prise sans avoir préalablement consulté le Conseil d'administration de l'établissement en question, y compris dans le budget annuel voté pour la dotation au PRES. Une fois signée, cette convention engage les parties prenantes, PRES et établissements, sur ce qu'elle contient.

Concernant les budgets, si nous nous décidions à participer à hauteur de 3,8 M€, notre établissement s'y engagerait en signant cette convention. Il faut éventuellement expliciter pourquoi et comment on en arrive à cette somme. C'est, par ailleurs, encore discutables aujourd'hui, nous ne délibérerons pas et nous pouvons faire remonter certaines observations si nous souhaitons des explications plus claires. Nous nous engagerons lorsque nous aurons voté ce texte en octobre, si cette partie est mentionnée.

Mme THOUVENIN : L'une des difficultés de compréhension des mécanismes est que l'École, comme les autres établissements, est membre à part entière d'un nouvel organisme. Il ne s'agit pas de quelque chose qui serait l'équivalent d'une convention qu'aurait passée l'EHESP avec un organisme extérieur. Peut-être faudrait-il redistribuer les statuts du PRES aux administrateurs de l'EHESP si certains ne les ont plus en mémoire, mais les règles sont assez claires et ne ligotent pas les différents établissements qui, chaque fois, sont renvoyés à des délibérations sur les propositions faites. Ce n'est pas facile à comprendre. Nous voyons bien qu'il s'agit d'un processus intégratif. J'ai voulu dire dans ma note, car cela pouvait être un objet de confusion ou d'incompréhension, que l'École et les autres membres n'ont pas passé une convention avec un établissement extérieur.

M. de WILDE : La conclusion logique est donc que la délibération du CA de l'EHESP en octobre vaudra aussi délibération budgétaire par rapport à cet engagement, qui est pour toute la période ou annuelle ?

M. FLAHAULT : L'engagement de la convention que demande le CGI est pour 4 ans ; vous vous engagez sur un budget annuel mais sur une période de 4 ans. L'engagement sera cependant présenté de façon annuelle.

M. de WILDE : Les 3,8 millions étant la somme des 4 ans ?

M. FLAHAULT : Voilà.

M. de WILDE : La note Delta constitue-t-elle bien l'annexe 4 du projet de convention ? La page 19 du document que vous nous avez remis renvoie à certaines annexes, dont la 4 qui s'intitule "Objectifs d'organisation et de gouvernance, trajectoire, jalons, cibles et indicateurs de l'Idex".

M. FLAHAULT : Non, la note Delta est l'annexe 1.

M. de WILDE : J'ai une note "Trajectoires, jalons, indicateurs" mais qui ne concerne pas la gouvernance.

M. POMMERET : Le document transmis s'appelle "Annexe 1, Idex note Delta".

M. de WILDE : Le projet de convention ne vise pas les délibérations des conseils d'administration des membres fondateurs. Peut-être serait-il utile de le prévoir ; on a l'impression que cela ne renvoie pas à ces CA.

Je reviens maintenant au contenu du projet Idex. Ce que nous avons là, et qui est une gouvernance *light*, fait foi et n'est pas le projet d'origine ayant fait l'objet de l'appel d'offres ?

M. BERLAND : Non. Sur la réponse à l'appel d'offres, vous faites référence semble-t-il à l'université unifiée à partir de 2016. Hier soir encore, nous avons eu un débat avec les

responsables du PRES et les choses ont été très clairement exprimées à plusieurs reprises : l'École ne s'engagera pas dans un processus consistant à ce qu'elle perde son autonomie, comme cela a été précisé par les intervenants hier concernant également Sciences Po.

Mme THOUVENIN : Ce n'est pas une absorption.

M. de WILDE : C'est clair dans le contrat, je l'avais bien compris, mais les liens bidirectionnels entre le PRES et ses organes fondateurs ne sont pas d'une évidence totale. La convention Idex signée par le président du PRES, après délibération des différents membres fondateurs, impliquera donc des engagements précis que ces derniers devront suivre. D'ailleurs, le projet de convention indique clairement qu'il existe des mécanismes de contrôle de réalisation des engagements. Je voulais être sûr que pour la gouvernance, non pas de l'Idex mais au sens de processus d'intégration, il n'existe pas d'engagement dans un autre texte que nous n'aurions pas ici.

M. BERLAND : Non. Le terme unifié renvoie à un engagement, il a été pris en sachant que ce terme laissait la place à de nombreuses interprétations. Il était urgent de répondre et le terme "unifié" a été utilisé, mais l'École a réaffirmé qu'elle ne perdrait pas d'autonomie. Nous l'avons rappelé hier soir très clairement, et nous le rappellerons encore si c'est nécessaire.

M. POMMERET : Pour faire référence au débat d'hier soir et à mon intervention concernant cette note Delta et sa gouvernance, je veux attirer l'attention de tous sur l'ambiguïté possible puisque le terme "unifié" est assez vague. Un paragraphe en page 4 dit notamment : *"Dans le but d'éclairer le processus 'd'unification', une commission technique travaille à l'harmonisation des pratiques entre les différents établissements. Relais des comités techniques des établissements, qui conserveront jusqu'en 2016 toutes leurs prérogatives..."* Cela signifie qu'au-delà de 2016, aucun établissement ne conservera ses prérogatives. Je pense que le terme est très ambigu.

M. BERLAND : C'est effectivement un point qu'il faudra voir précisé dans le texte final.

Mme d'AUTUME : J'ai une question concernant l'Alliance. Je ne suis pas sûre d'avoir bien compris comment la structure exécutive va fonctionner, notamment en termes de voix. Elle regroupe donc les 8 établissements fondateurs mais aussi des partenaires socio-économiques. Comment les décisions seront-elles prises, selon quel mécanisme ? S'agira-t-il de la majorité des voix, combien de voix y aura-t-il au titre des personnalités socio-économiques, etc. ?

M. FLAHAULT : Premièrement, ce n'est pas une instance décisionnelle mais consultative. Cela a été reprécisé lors de la réunion d'installation de l'Alliance où j'ai siégé au nom de l'EHESP. Deuxièmement, il devait y avoir une répartition des sièges selon l'équilibre 5/5/5, c'est désormais en effet une règle 8/5/5 qui a été adoptée, c'est-à-dire 8 établissements, 5 membres des organismes de recherche, plus l'AP-HP, et 5 représentants du monde socio-économique. Troisièmement, c'est, en effet, à la majorité simple que les préconisations -ce sera le nom des résolutions- seront proposées au Conseil d'administration du PRES qui lui, prendra des décisions. Seul le Conseil d'administration du PRES est souverain pour prendre des décisions, l'Alliance n'ayant pas de rôle décisionnel.

M. ROSENBLATT : J'ai repris le document antérieur que vous nous avez distribué lors de la dernière séance concernant des éléments constitutifs de la candidature du PRES à l'Idex. Je lis en page 38 : *"Les membres de l'université Sorbonne Paris Cité disposent déjà d'une large expérience en matière de fusion. En 2010, Paris Descartes, l'EHESP et Sciences Po ont fusionné leur département de santé publique pour n'en former qu'un seul"*.

D'abord, j'ignorais que nous avons un département de santé publique et encore moins que nous avons fusionné ! Je suppose que c'est une coquille. Mais c'est illustratif car c'est mentionné comme un exemple de l'intégration déjà réalisée. L'ennuyeux est que cela jette le doute sur d'autres affirmations éventuelles. Sans faire de procès d'intention, on peut se retrouver relativement embrouillés, avec notamment des documents au kilomètre et une préparation un peu rapide.

Pour revenir aux 3,8 M€, je n'ai toujours pas compris certains points, mais je ne doute pas d'y arriver avec votre aide. À quoi sont destinés ces 3,8 M€ d'engagement qui seraient demandés à l'EHESP ? Pour quel usage ? Pourquoi 3,8 M€ ? Qu'en fait-on ? Quelles sont les retombées ?

M. BERLAND : Vous voulez savoir combien ils vont rapporter ?

M. ROSENBLATT : Non, quel en sera l'usage. Je n'ai vu dans aucun document ce que l'on en fait concrètement avec les autres en matière de projets. J'ignore aussi où l'on prend ces 3,8 M€. Que ce soit du *cash*, des ressources redéployées sur le plan financier ou des moyens partagés, mis en commun, que sais-je... Dans les deux cas, il faut dire où on les prend et pour quoi faire. Sinon, c'est un débat totalement théorique et abstrait, et je suis perdu.

M. FLAHAULT : En 2010, nous avons décidé ensemble la création du Centre interdisciplinaire d'Analyse des Politiques Publiques en Santé (CAPPS) dirigé par Didier Tabuteau, qui avait présenté son projet au Conseil scientifique, comme les verbatim peuvent en attester. Il était inscrit qu'il fusionnerait ses activités avec la chaire santé de Sciences Po et l'Institut Droit et santé dirigé par Anne Laude, pour constituer le Département de santé publique du PRES Sorbonne Paris Cité. Ce département a été créé au PRES Sorbonne Paris Cité, et non pas à l'EHESP dont il ne revenait pas d'en décider la création. Il a été constitué avec des structures de l'EHESP, en toute connaissance de cause de la part du Conseil scientifique et du Conseil d'administration. C'est un exemple qu'il était possible que trois structures du PRES pouvaient avoir des activités communes, concernant ici l'antenne parisienne de l'EHESP.

M. ROSENBLATT : La formulation n'est pas tout à fait évidente.

M. FLAHAULT : Les 3,8 M€ sur les quatre ans sont la valorisation du coût total des interventions que nous allons faire grâce au financement de l'Idex. Le but est que la somme versée par l'Idex puisse faire levier en s'appuyant sur les travaux réalisés par les équipes du PRES. Les fonds de l'Idex ne sont ainsi pas comprises tant comme apportés par le Gouvernement pour créer de nouvelles activités mais davantage pour irriguer et promouvoir des activités existantes et favoriser les interactions entre établissements.

M. ROSENBLATT : Ce ne sont donc pas 3,8 M€ à la charge de l'École. Ce sont des subventions.

M. FLAHAULT : Non, ces 3,8 M€ apportés par l'EHESP ne représentent pas une somme déposée de façon quelconque au PRES. C'est une somme qui sera la valorisation des équipes, du fonctionnement et des infrastructures de l'EHESP, dès lors que l'on commence à recevoir des subventions de l'Idex pour financer nos travaux. S'agissant du premier appel d'offres de 6 M€ évoqué par Jean-François Girard hier, nous avons fait l'hypothèse que tous les établissements participant à plusieurs projets d'appel d'offres arriveraient à décrocher des éléments de cet appel d'offres.

M. ROSENBLATT : Ce sont donc des ressources extérieures et non internes à l'École. Elles transitent par le budget.

Mme DESSEIN : C'est la valorisation des équipes qui participeront au projet Idex. Ce sont les ressources actuelles de l'École. Il ne s'agit pas de redéploiement mais de valorisation de ces équipes qui travailleront pour des projets Idex au sein de l'École, valorisés, coûts de fonctionnement, coût complets. Cet apport constitue les 3,8 M€ que l'EHESP apportent en regard des sommes de l'Etat perçue dans le cadre de l'Idex.

Mme THOUVENIN : C'est la valorisation du cerveau des chercheurs !

M. COURAUD : Vous parlez des enseignants-chercheurs des antennes parisiennes, faudrait-il par exemple que cette contrepartie de l'École, que l'on ne paiera pas en plus mais qui sera comptabilisée, soit par exemple à Paris obligatoirement ?

M. FLAHAULT : Merci pour cette question, car si j'ai parlé de l'antenne parisienne c'était juste pour nous aider à faire un calcul prévisionnel réaliste, nous savons que les personnels de l'antenne à Paris participeront plus facilement aux travaux du site. Mais, ce sont vraiment les ressources de l'établissement. D'ailleurs, toutes les ressources de l'École ou presque sont aujourd'hui mobilisées sur les activités du PRES. Les équipes de l'École, de Paris mais aussi de Rennes et de Marseille, vont bien sûr répondre à l'appel d'offres de septembre. Bien entendu, toutes les équipes de l'École profiteront des fonds de l'Idex et y contribueront par leurs salaires, leurs frais de fonctionnement et d'infrastructures, qui continueront à être versés par l'École et qui seront valorisés dans le cadre de cette enveloppe prévisionnelle de 3,8 M€.

M. ROSENBLATT : Des équipes de l'EHESP vont travailler dans le cadre de l'Idex ou du PRES au lieu du cadre de l'École seule, mais qui et pour quoi faire ? Est-ce encore dans les limbes ?

M. FLAHAULT : De la même façon qu'ils le faisaient jusqu'à présent : c'est le cas de tous les appels d'offres de l'ANR, mais c'est l'appel d'offres aujourd'hui d'une Alliance de site, décentralisée. C'est exactement comme si vous me demandiez pourquoi recevoir des appels d'offres de l'ANR ou du PCRD européen ou d'autres PHRC. Aujourd'hui, nos enseignants-chercheurs vont répondre à cet appel pour faire de la recherche dans le domaine des équipes que nous avons ensemble créées ou labellisées.

M. ROSENBLATT : Répondre à un appel d'offres vise à obtenir un financement mais, en l'occurrence, on nous dit que ce sont des ressources existantes. Ce n'est donc pas un financement supplémentaire.

Mme DESSEIN : Répondre à des appels d'offres permet d'avoir un financement, mais dedans sont valorisées les équipes qui travaillent à y répondre. Les 3,8 M€ sont la valorisation de nos équipes de recherche à coût complet, qui travailleront pour répondre et travailler dans le cadre de partenariats de l'Idex.

M. ROSENBLATT : À de nouveaux projets à la place d'autres, c'est donc du redéploiement.

M. COURAUD : C'est le principe même de tous les contrats avec l'ANR. C'est exactement la même chose. Lorsqu'on demande de l'argent à l'ANR, une partie du financement vient déjà de l'unité ou des unités de recherche. Et en plus de l'argent, c'est donnant-donnant, on demande des moyens supplémentaires pour réaliser l'ensemble du projet. L'unité ou la structure demandeuse met "au pot" une partie du financement et espère avoir le complément de l'ANR. Il n'y a pas de dépense supplémentaire de la part du demandeur mais juste l'identification de la participation au travers de salaires ou autres moyens, comme preuve de l'implication de la structure demandeuse. C'est classique.

M. BERLAND : Prenons l'exemple d'un programme de recherche nécessitant 1 M€, celui-ci sera réparti en deux colonnes : l'une avec 300 000 € ou 400 000 € d'apports de l'École dans sa capacité à faire intervenir différents acteurs (administratifs, enseignants, enseignants-chercheurs), l'autre avec les 700 000 € ou 600 000 € à demander à l'appel. Le projet total fait 1 M€, on va recevoir 700 000 €, mais il faut bien mettre en avant, sur un compte stabilisé, les 300 000 € d'apport de l'École. Ce n'est pas de l'argent frais mais la contribution de l'École.

M. ROSENBLATT : C'est parfaitement compréhensible. Mais, je persiste à dire que dans ce cas, les 300 000 € en question ne viennent pas en supplément mais sont une réaffectation d'une activité en remplacement d'une autre.

M. COURAUD : C'est vrai, la question est posée. S'agit-il d'un nouveau projet démobilisant des moyens de l'École, ou bien d'un projet de l'École permettant simplement d'apporter plus d'argent ? C'est un point très important. L'information manquante est bien de savoir quels seront les projets de l'École dans ce dispositif.

M. LEDOYEN : On va mobiliser environ 950 000 € de ressources intellectuelles. Donc, si l'on veut s'y retrouver, il faut emporter des projets permettant d'aller au-delà des 950 000 € pour être bénéficiaires. Est-ce bien cela ?

M. BERLAND : Tout à fait.

Mme d'AUTUME : Je reviens à ma question précédente, c'est important car vous dites que le *board* est une instance consultative mais ce n'est pas ce qui est écrit. Il est notifié : "*Ses rôles sont de prendre des résolutions à la majorité simple*". En page 6 : "*On a voulu rassembler en une seule instance décisionnelle tous les acteurs concernés*". Je veux bien que ce soit une instance consultative dans les faits, mais les mots ne sont pas en accord avec vos propos. Il faudrait avoir un vocabulaire plus conforme car c'est ambigu.

M. FLAHAULT : Vous avez raison. Mais comme je l'indiquais ce texte – provisoire - a été écrit avant le Conseil d'administration du PRES Sorbonne Paris Cité.

M. POMMERET : Il est daté du 22 juin.

M. FLAHAULT : Non, le 22 juin est la date d'aujourd'hui, date de sa présentation devant le CA de l'EHESP ! Ce texte est une proposition, il est provisoire et sera modifié, ce n'est pas celui sur lequel vous délibérez. Lorsque vous aurez à délibérer, ces parties seront modifiées car le bureau et le CA du PRES ont proposé de ne pas conférer à l'Alliance de rôle décisionnel.

Mme d'AUTUME : Pour le prochain Conseil d'administration où nous aurons à délibérer sur le projet définitif de convention, je souhaite que le PRES fournisse une sorte de cartographie des instances de décisions, entre celles du PRES, de l'Idex, de l'EHESP, avec les compétences respectives des uns et des autres afin d'y voir plus clair. Cela nous aiderait.

Mme THOUVENIN : Effectivement, ce mode de fonctionnement est vraiment la marque de fabrique du choix fait par ce PRES. Il a été rappelé hier soir par Vincent Berger qu'à la différence d'autres établissements, c'est une volonté affichée de ne pas créer de structure juridique différenciée du PRES. Cela ne facilite pas la compréhension. Ayant été présente au Conseil d'administration, je peux vous garantir qu'il a bien été acté et voté que cette Alliance n'aurait absolument aucun rôle décisionnel. Ce terme "décision" apparaît ici car l'une des difficultés en France, qui peut-être ne frappera pas les membres du Conseil d'administration de cette École, est d'avoir autour de la même table les grands établissements de recherche. C'était en ce sens.

Je reviens à la question de M. Rosenblatt. L'idée prévalant dans ce PRES est double : c'est très clairement une réorganisation -et ce mouvement ne changera pas- des équipes de recherche et d'enseignement. On postule que des équipes constituées seront capables de répondre à de nouveaux appels d'offres. Dans cette situation, on ne dépouille pas quelqu'un pour faire autre chose. Au contraire, on permet à des équipes présentes ici de pouvoir répondre. Vous semblez dire que l'on va abandonner des choses pour d'autres, ce n'est pas le cas : on va permettre à des équipes existantes de poursuivre leurs travaux puisque l'on est toujours en mouvement. Ce n'est pas seulement un projet qui se termine, ce sont aussi de nouvelles capacités données favorisant les équipes de recherche en leur donnant de nouveaux moyens dans leurs champs de compétences.

M. SCHWEYER : Pour bien comprendre ce que dit Dominique Thouvenin, on incite les équipes de l'EHESP à répondre à un appel d'offres où l'on est éligible ou non.

M. BERLAND : C'est compétitif.

M. SCHWEYER : Donc, finalement, c'est un pari. C'est-à-dire que l'on prépare un capital pour pouvoir candidater en espérant être lauréats. On revient à une question que j'avais abordée hier d'une régulation à atteindre. Si c'est de l'excellence et que nous sommes 400 alors que nos partenaires sont 6 000, on ne joue pas dans la même cour. Il se posera peut-être une question de la régulation de la compétition, sinon le pari est risqué.

M. FLAHAULT : Je suis assez d'accord avec cela et ce qu'avait introduit Jean-René Ledoyen. Je suis favorable à faire remonter l'idée que notre contribution soit au prorata de ce que nous recevrons. J'aime bien cette idée de 1 € pour 1 € qui sont les règles de l'ANR. Il est normal de valoriser notre travail lorsque nous remportons un appel d'offres car c'est le travail des chercheurs. Je suis assez confiant sur le pari. Comme l'a dit hier soir François Couraud, pourvu que nous ayons de vrais projets spécifiques montrant la valeur ajoutée de l'École, et je pense que nous les remporterons. Mais c'est un pari et, en effet, il ne faudrait pas nous engager à verser 3,8 M€ si nous n'avons que 500 000 €.

M. SCHWEYER : Quel est le *modus operandi* de cette préparation de la convention du PRES ? Cette convention sera soumise au vote du CA, mais des groupes de travail seront-ils constitués en interne ? On voit bien qu'il existe un niveau à la fois d'information, d'appropriation, de discussion. Il serait utile que nous ayons en interne un fil de réflexion et de travail pour s'approprier progressivement ce projet. Dominique nous a expliqué ce qu'est un PRES, mais cela demande un travail d'acculturation et il faut progresser de ce côté.

Monsieur Flahault, lorsque vous parlez du département Politiques de santé de Sorbonne, Paris Cité, qui est concerné à l'EHESP hormis Martine Bellanger ?

M. FLAHAULT : C'était l'ensemble des équipes du CAPPs, mais vous vous souvenez que nous l'avons dissout au dernier Conseil d'administration. L'avenir de notre participation dans ce Département des politiques de santé du PRES a été discuté au Conseil scientifique et Marie-Aline Bloch peut-être nous en dire davantage.

Mme BLOCH : Le premier élément de clarification est que ce département n'est pas une structure de recherche ; il associe des équipes de recherche et d'enseignement qui valorisent la recherche et font de l'animation. Ils participent au *think tank* de prospective en santé avec l'École, mais ce n'est pas une activité de recherche. L'activité de recherche au sein de l'École dans ces domaines est faite au sein du CRAPE. Il s'agit donc plutôt de voir comment développer un partenariat entre ce département et le CRAPE pour valoriser les recherches réalisées au sein de ce dernier, et de manière plus large au sein du PRES. Aujourd'hui, ce département ne comporte pas de chercheurs salariés de l'École. Des discussions sur un rapprochement ont eu lieu, notamment avec l'équipe d'accueil de Viviane Kovess (épidémiologie de la santé mentale), qui était en discussion avec M. Tabuteau.

M. FONTAINE : J'ajoute un point sur la contribution de l'École même si la question semble résolue. On apporte régulièrement des subventions à des projets dont les porteurs valorisent leur contribution. C'est un mécanisme très habituel et normal. C'est dans ces conditions que l'on peut donner des subventions. Une partie de la discussion tourne sur le point évoqué hier soir, pour l'instant il n'existe pas de contenu au sens objet de travail au projet. J'ai beaucoup aimé ce qui est repris par Mme Thouvenin dans sa note et qui vient des documents du PRES, disant : *"Il s'agit de construire un projet intellectuel commun, adossé à la recherche, à la formation dans des champs disciplinaires multiples et complémentaires."* Une fois que le projet intellectuel commun commencera à être nommé, cela permettra de sortir des discussions de structures.

M. POMMERET : Je voulais revenir sur le débat d'hier soir où plusieurs personnes ont fait remarquer que des projets du PRES comportaient très peu, voire pas de place à l'EHESP. On sait déjà les sommes que l'on compte y mettre, c'est donc forcément, du moins, pour le travail à l'École. Forcément, si l'on transfère environ 900 000 € par an en "travail", c'est une somme qui ne sera pas consacrée au travail à l'École alors que, par ailleurs, on voit bien que l'École est très peu présente dans les projets identifiés.

M. BOUVIER-MULLER : Je souhaite aller dans le sens de Mme d'Autume pour que, la prochaine fois, nous examinions les choses de façon définitive. Il nous faut une vraie clarification des organes de gouvernance, leurs compétences et interactions. Nous sommes partis sur un projet réalisé dans le secret avec une toute petite collégialité, ce que Jean-François Girard avait bien défendu, car il fallait gagner. On nous a donc demandé de faire un acte de foi, ce que nous avons fait très sincèrement.

Mais le secret a ceci de pervers qu'à un moment quelconque, il provoque une inquiétude qui ne peut être levée que si l'on a ensuite des informations très claires, au moins dans les organes de gouvernance. Avoir un tableau clair de chacune des structures et la façon dont elles interagissent est très important pour que le vote se fasse sans problème.

M. de WILDE : Je reviens à l'annexe financière qui soulève de nombreuses interrogations et dont j'essaie de comprendre l'empilement des éléments. Je reformule pour m'assurer d'avoir bien compris. Dans l'ensemble du processus de prévision des dépenses, on met des ressources cumulant : les subventions Idex, revisitées globalement à 109 M€ ; les autres investissements d'avenir, c'est l'annexe sur les différents projets IHU, etc. ; les apports des établissements, que nous avons commencé à évoquer pour la partie EHESP ; puis les ressources externes relativement importantes à hauteur de 80 M€, impliquant des collectivités et entreprises. Sachant que L'AP et des organismes de recherche participent également pour des montants relativement importants.

L'addition de tout cela donne un montant colossal qui permet de financer d'importants projets. En face, on a bien des prévisions de dépenses à hauteur. Cela soulève une masse de réflexions et de potentialités tout à fait importante.

Puisque nous sommes dans du prévisionnel assez lointain, peut-on mesurer aujourd'hui un début de réalité ou, à l'inverse, un degré de virtualité de cet ensemble atteignant tout de même globalement 400 M€ ?

Je poursuis ma réflexion car je découvre le sujet et je ne suis pas certain d'avoir tout compris. *In fine*, comme on additionne de nombreuses ressources face à beaucoup de projets, il faudra une comptabilité extrêmement tonique et vigilante pour s'y retrouver dans les divers financements et dépenses. Ce sera une épouvantable "usine à gaz" pour les services gestionnaires du ministère de l'Enseignement supérieur.

Je vois que, pour les établissements fondateurs du PRES, il existe presque un système de parts, j'ai vu un rapport de proportionnalité, 3-8, 7-6, 11-4, c'est un multiplicateur de 1 à 3. Comment cela a-t-il été décidé ? Cela peut-il préfigurer d'un nombre de voix autour d'une table ?

J'ai aussi vu un objet appelé SATT et, dans un autre document, une Société par actions simplifiées pour la valorisation. J'ai été surpris qu'un établissement public de coopération scientifique puisse créer une SAS.

Mme THOUVENIN : C'est prévu.

M. de WILDE : Dernier commentaire. Je suis étonné qu'à l'époque de difficultés de nos finances publiques on puisse prévoir, certes c'est modeste au regard du total, une part relativement coquette de dépenses pour la gouvernance ou un bureau de représentation.

M. FLAHAULT : Je vais essayer de répondre à la virtualité du budget ou sa réalité, et si ces parts conditionneraient une future répartition de nos sièges. Sur le cabinet, si vous trouvez que c'est trop élevé, je peux demander des éclaircissements, mais ayant peu d'éléments de comparaison je ne peux pas répondre.

Ce qui n'est pas virtuel, c'est l'apport proposé par le Gouvernement, c'est-à-dire les 109,6 M€ versés au titre de l'Idex. La valorisation de l'activité des établissements ne l'est pas non plus. En revanche, la ventilation de cette activité reste à discuter ; comme l'a dit François-Xavier Schweyer, une grande partie de ces fonds sera attribuée sur des appels d'offres compétitifs. Certains établissements seront peut-être moins en mesure de recevoir ces financements. Cela étant, au total, les établissements apporteront bien cette masse valorisée, même si la ventilation finale s'écarte un peu du prévisionnel envisagé. Ce qui n'est pas non plus virtuel, mais qui reste à faire, serait d'obtenir l'apport des entreprises et des collectivités territoriales, et qu'elles s'investissent vraiment dans nos projets. C'est le pari sur l'effet de levier que nous faisons, tout comme le Gouvernement en nous confiant des talents à faire fructifier.

Les parts calculées ici sont issues d'un rapport assez proportionnel à celui de nos budgets respectifs. Notre budget est bien supérieur par élève à celui de l'Université Paris Diderot ou Paris Descartes. Même si ce n'est pas totalement exact car Paris 13 a souhaité être à la même hauteur que Paris Diderot et Paris Descartes alors qu'ils ont un budget sensiblement moindre. Mais ils l'ont souhaité pour les raisons que vient d'évoquer Pascal de Wilde, ils présentaient peut-être dans cette ventilation une espèce de rapport entre actionnaires.

Si c'est un peu ce qui s'est passé, et rappelez-vous des premières scories du passé, les premières versions du projet, puisqu'il n'était pas prévu que nous ayons de siège à l'Alliance, ce qui, même si elle n'est pas décisionnelle nous avons beaucoup préoccupés. Les choses sont rétablies aujourd'hui puisque nous avons un siège à l'Alliance, au même titre que les autres établissements, ainsi que quatre ou cinq sièges à la future constituante, ou assemblée de gouvernance, comme chacun de nos autres partenaires, quelle que soit leur taille ou leur budget. Il s'agit davantage d'une gouvernance de type « Union européenne » que de type « holding multinationale » que nous avons construit. Je ne sais pas comment l'université de droit commun évoluera mais elle ne ressemble pas dans le droit français aujourd'hui à une assemblée d'actionnaires de société anonyme, nous restons bien dans notre culture ici.

M. COURAUD : A-t-on une idée du calendrier des appels à projets qui seront lancés ? Au regard de la distribution prévue pour les subventions Idex, il est clair que dans ce PRES, une majorité concerne la recherche. Dans le domaine de la formation, l'EHESP peut se positionner sur peu de choses car une grande partie des subventions est destinées au niveau licence, un peu en master, et pratiquement rien en doctorat. Donc, le financement recherche pour l'EHESP est très important. Il y a, en outre, une autre contrainte, car il faudra que l'École engage des moyens sur les projets sur lesquels elle se positionnera. Cela signifie que les projets compétitifs, engageant des moyens de l'École, et rentrant dans la politique de l'École telle qu'elle a été définie, ne sont pas très nombreux. Ne serait-il pas urgent de les préparer en amont afin d'être le mieux positionnés possible le jour où les appels à projets seront lancés ? L'objectif étant d'avoir un projet bien construit, compétitif, répondant aux exigences de l'appel d'offres avec plus de chances de réussir.

M. FLAHAULT : Ce que vous dites est vrai, et j'espère que nous serons en mesure de répondre de manière satisfaisante à cet appel d'offres. Un appel à projets sera lancé dès la rentrée, en septembre probablement, ou peut-être reporté de quelques semaines. Notre comité de Direction s'est déjà saisi du projet préparatoire, nous savons que ce sera un appel blanc, non restreint au périmètre d'excellence, nous serons donc totalement éligibles. Tous les chefs de département sont au courant et ils sont en train de faire redescendre l'information dans leurs équipes. Nous nous mettons donc en situation de pouvoir répondre, et une séance spéciale du Comité de Direction est prévu, entièrement dédié à l'analyse préalable des projets qui seront envoyés sous le sigle de l'École. La seule contrainte semble être qu'un deuxième établissement du PRES soit impliqué. Nous commençons à y réfléchir.

M. GIBELIN : J'insiste de nouveau sur le besoin d'éléments très précis pour le prochain Conseil d'administration, y compris sur la plus-value de ce rapprochement pour l'École. On voit bien aujourd'hui, par les questions posées, que la notion de pari est "entendable" mais ne permet pas de lever toutes les incertitudes. Il est vraiment nécessaire pour le prochain Conseil d'administration de disposer d'éléments très précis, au risque que le CA ne soutienne pas la convention à ce stade. Ce qui serait dommageable, d'autant que des engagements ont été donnés. Il n'en demeure pas moins qu'il faut maintenant que cela se traduise concrètement dans des documents reprenant les questions évoquées.

M. BERLAND : Concernant la manière dont il faut voir la contribution de chaque établissement, je reprends l'exemple d'un projet de 1 M€ où l'École apporterait tant d'argent par l'activité de ses acteurs, sans mettre de *cash*. On peut aussi considérer que si d'aventure, au terme des 4 ans, l'École n'a retiré aucun projet, elle n'aura par définition rien

mis. Vous voyez bien que l'on valorise l'apport d'individus. Il s'agit là de projections plus que de prévisions, et l'on voit bien que les 3,8 M ne seront pas apportés si par hasard ou malchance... Il faut aussi voir les choses sous cet angle. À la fin on ne dira pas : "*Vous vous étiez engagés à donner 3,8 M, il faut le faire*". Et ceci est vrai de tous les établissements.

(Départ de M. Dereure.)

M. CONDON : Je pense qu'une forme de confusion règne autour de ce sujet en raison du terme "université unifiée", dont on nous dit qu'elle n'est pas tout à fait unifiée mais un peu quand même. Il serait intéressant d'y porter notre propre jugement. Je n'ai pas l'impression que l'on soit très unifiés, mais il faut le dire quand même au risque sinon de ne pas avoir d'argent. Mais cela n'aide pas à comprendre simplement les choses.

Ma question porte sur la SATT, puisque vous avez fait tout à l'heure allusion à l'Union européenne, cela m'évoque le risque financier. C'est une simple association d'idées. Existe-t-il un risque financier lié à la SATT ? Ce risque, le cas échéance, est-il susceptible d'impacter l'École ?

M. BERLAND : Il y a eu plusieurs sociétés d'accélération de transfert de technologies, plusieurs vagues. La vague A où les signatures ont eu lieu ; la B où cela va avoir lieu ; la vague C où c'est en discussion, voire plus si affinités car d'autres modèles seront peut-être proposés. J'ignore quel modèle a été défini pour la société telle qu'elle a été montée dans ce cadre.

M. FLAHAULT : Il est dommage de ne pas avoir posé cette question à M. Girard ou Vincent hier. Je ne peux pas répondre avec grande précision, j'ignore même si nous sommes en vague A, B ou C. En revanche, je peux tout faire pour vous répondre précisément au décours de ce Conseil.

M. PARENT : Une fois l'université unifiée créée, que devient le PRES ?

M. FLAHAULT : Le PRES est un établissement commun à nos établissements fondateurs qui disparaîtra probablement lors de la création de l'université unifiée. Il n'empêchera pas cette université de droit commun de refaire un nouveau PRES avec d'autres partenaires s'ils le souhaitent plus tard.

M. BERLAND : Le porteur de projet est aujourd'hui le PRES, mais savoir qui il sera en 2016 n'est pas anodin.

M. ROSENBLATT : Même s'il ne faut pas trop de strates, il n'est pas inconcevable d'avoir le PRES et, à l'intérieur, l'université unifiée et les établissements autonomes comme l'EHESP.

M. BERLAND : Il faudra un porteur. Aujourd'hui, plusieurs partenaires sont à l'intérieur, certains fusionneront et d'autres resteront des partenaires au sein d'une entité PRES éventuellement.

Tout le monde est globalement renseigné, des allers-retours auront lieu jusqu'au mois d'octobre. Certains éléments seront remontés au PRES pour précisions, voire modifications de quelques éléments, y compris sur la structure finale, et les administrateurs seront informés par retour de l'évolution des discussions dans le PRES.

M. FLAHAULT : Le processus est un peu complexe puisqu'il concerne 8 établissements faisant la même chose simultanément. Ils feront remonter les observations dont certaines seront peut-être contradictoires voire d'autres conditionnelles pour certains établissements. Le problème est que nous n'avons pas classé vos observations. Je voudrais vous proposer de faire remonter toutes les observations à un même niveau d'importance, puis de voir les réactions et de faire redescendre aussi rapidement que possible le nouveau projet de note Delta. L'objectif étant que vous puissiez vous prononcer sur une nouvelle série d'observations par voie électronique. C'est la seule façon d'arriver à quelque chose répondant à vos inquiétudes éventuelles. Je vais essayer d'y répondre.

M. de WILDE : Quel est le calendrier de définition du statut d'association de l'EHESP à l'université unifiée en cours de création ?

M. FLAHAULT : Le calendrier commence d'abord par des travaux de la constituante l'année prochaine en 2013, suivis en 2014 ou fin 2013 des assises permettant de discuter de ces aspects dans chaque établissement. Viendra fin 2015 la proposition de création de l'établissement unifié, et donc de toutes les modalités possibles de rattachement, d'adossment ou d'intégration. C'est à ce moment que nous devons nous prononcer. Auparavant, nous serons allés dans tous les groupes de travail avec un point d'étape à chaque Conseil d'administration pour vous informer de l'état des discussions.

M. SCHWEYER : Dans les journées de l'École, fin août, il serait bon de faire un point d'information, et notamment de préparer la réponse à l'appel d'offres car il nous faudra des partenaires et il est nécessaire d'y travailler.

M. BERLAND : Nous passons au point suivant qui devra nous amener à une délibération. Il s'agit du projet Irset que vous connaissez. Nous devons nous prononcer sur le lancement de la tranche numéro 1 correspondant à l'étude de conception.

2°. PROJET IRSET : LANCEMENT DE LA TRANCHE 1 : ÉTUDE DE CONCEPTION

M. FLAHAULT : Nous allons travailler à trois voix avec Olivier Thomas, directeur du LERES, et Catherine Desein. Le Conseil d'administration et le Conseil scientifique connaissent depuis longtemps ce projet puisque c'est déjà une unité mixte de recherche avec Rennes 1, l'INSERM, l'université Antilles Guyane, et bien sûr l'EHESP en tant que tutelles principales. L'IRSET a été créé le 1^{er} janvier 2012 et obtenu l'évaluation A par l'AERES. Ce projet est aujourd'hui une UMR très morcelée géographiquement, puisque certaines équipes sont sur Beaulieu, d'autres sur Villejean, ou d'autres encore à l'École. L'objectif consiste à réunir ces 250 personnes dont environ 30 % viennent de notre École, 30 % de l'INSERM et 30 % de Rennes 1.

Ce bâtiment de recherche sera construit sur le terrain du campus de l'EHESP, ce qui est assez stratégique pour plusieurs raisons. D'une part, il accueillera l'ensemble des équipes du LERES, constitué en plate-forme de l'IRSET, mais aussi les équipes du DSET qui émargent sur l'unité mixte de recherche. D'autre part, c'est un vrai projet structurant pour la stratégie de site de l'École, pour la région et pour Rennes Métropole qui contribuent très largement, à hauteur de 9 M€ lorsque l'EHESP s'est engagée à hauteur de 7 M€.

Concernant le projet de financement, le tour de table comporte un fonds FEDER européen de 3 M€, dont une contrainte ne nous facilite pas les choses : nous devons absolument démarrer maintenant la phase 1 si nous voulons en bénéficier, sinon nous le perdrons. Cette phase 1 est celle d'étude des sols qui vous sera détaillée. Ce fonds FEDER a été obtenu par le Conseil régional. Le rectorat est le maître d'ouvrage de ce bâtiment et nous a confirmé, après analyse des pièces, qu'il faut démarrer les études maintenant. Celles-ci sont à hauteur de 1 M€, et l'on nous demande de contribuer pour 350 000 €. Je laisse la parole à Catherine pour organiser la suite de la présentation du projet.

Mme DESSEIN : Il serait peut-être bien qu'Olivier Thomas vous parle du projet scientifique, nous reviendrons ensuite au montage et à la délibération qui vous est proposée.

M. THOMAS : J'ajoute que nous avons également des praticiens hospitalo-universitaires du CHU de Pontchaillou, et une collaboration avec l'université Antilles Guyane et le CHU de Pointe-à-Pitre.

La particularité de l'IRSET est d'être la plus grande unité mixte de recherche dans ce domaine en France, et peut-être en Europe. Vous disposez de certaines notes dont je vais extraire l'essentiel. Son objectif est la compréhension accrue des interactions entre les facteurs environnementaux chimiques, biologiques, physiques et la santé humaine. Les travaux s'étendent de l'identification des dangers à la mesure des expositions, etc.

En page 2 de la note de présentation, j'insiste sur un fait relevé comme extrêmement intéressant par l'AERES. Nous avons une approche interdisciplinaire établissant un continuum entre la recherche fondamentale et le volet le plus appliqué de la recherche qui est la valorisation économique et sociale, et des implications notamment sur les politiques. Il y a aussi un volet de recherche fondamentale, un volet de recherche clinique, des recherches disciplinaires, méthodologiques, des formations, des plates-formes dont le LERES, une animation scientifique, une expertise et une perspective de valorisation économique.

À l'heure du dépôt du dossier, nous nous approchons des 250 agents, dont le tiers des personnels provenant de l'EHESP, 10 équipes de recherche et deux plates-formes. Les équipes de recherche sont les anciennes équipes INSERM et CNRS reconduites dans le cadre de l'IRSET, donc de l'UMR. Les plates-formes étaient constituées d'équipes non labellisées, qu'il faudra s'habituer à appeler maintenant équipes technologiques. Elles apparaîtront dans le paysage de la recherche probablement d'ici quelque temps. Cela s'organise notamment au sein des grands organismes CNRS et bientôt INSERM.

Le personnel impliqué est celui du LERES et une partie du DSET, c'est-à-dire le bras armé de recherche du DSET comprenant une dizaine d'enseignants-chercheurs qui seront concernés par cette opération.

Le projet immobilier comprend un bâtiment qui sera construit en deux tranches. La première tranche concerne 3 800 m², dont 30 % pour le LERES (1 550 m²). Nous passerons d'un bâtiment de 50 ans, en état de délabrement avancé, à un bâtiment extrêmement fonctionnel. Même avec la même surface, il est probable que nous gagnerons en termes d'organisation et d'efficacité. Ce sera vraiment très appréciable. Ce n'est donc pas un bâtiment supplémentaire, c'était prévu de longue date car nous ne pouvions continuer dans le bâtiment actuel du LERES. C'est d'ailleurs le dernier à ne pas avoir encore été touché par tous les plans de rénovation immobilière sur le campus.

(Départ de M. Bouvier-Muller)

J'insiste sur ce que fait le LERES, son niveau de maturité et d'excellence, avec des analyses bibliométriques qui évaluent notre efficacité en termes de recherche. Par exemple, les travaux scientifiques représentent en 2011, 22 publications dans des revues internationales sur 79 au total de l'IRSET. Nous avons donc contribué pour près de 30 % des travaux scientifiques de l'IRSET. Nous sommes totalement complémentaires au reste, équipe et plates-formes.

Le LERES produit très régulièrement des résultats utiles aux politiques. Il a été le premier laboratoire à mettre au point des méthodes d'analyse de produits pharmaceutiques dans l'environnement, en particulier dans l'eau. Nous continuons à coordonner un projet européen. Il a été le premier à s'intéresser aux relations entre le changement climatique et l'eau potable il y a quatre ans, nous avons coordonné un projet européen s'achevant fin juin.

Pour l'environnement intérieur, le LERES a également été le premier à développer des méthodes de dosage de contamination de l'air et des poussières, avec un double aspect chimie, micropolluants et moisissures. Nous avons terminé un très beau projet sur l'hôpital de Pontchaillou où nous avons effectué un diagnostic de contamination de six environnements hospitaliers (salle de soins, salle de patients, etc.) par 120 substances volatiles. Ce sera l'objet d'un projet dans le cadre du PRES.

Nous sommes un laboratoire de référence notamment du réseau Biotox pour la zone Ouest, regroupant 20 départements. Dans ce cadre, nous faisons des propositions d'évolution des pratiques de diagnostic de contamination des milieux en rapport avec les risques pour la santé des populations.

En termes de ressources propres, le LERES contribue abondamment depuis longtemps aux contrats de recherche. En 2011, le LERES en association avec le DSET, pour le tiers d'entre eux, avait 11 contrats sur les 31 posés par l'École, avec un chiffre d'affaires proche de 1 M€

représentant 80 % du financement des contrats de recherche. Concernant le document de la Direction de la recherche, j'ai retiré tout ce qui est relatif à l'abondement des chaires ; les contrats de recherche pure représentent 80 % de l'apport des ressources propres. Les contrats analytiques s'élèvent à 1,180 M€ pour 2011, ce qui donne un total de 2,145 M€.

Mme DESSEIN : Le projet immobilier concerne la construction d'un bâtiment de 6 000 m² en deux phases. La première représente un investissement de 16 M€, la deuxième de 8 M€. L'École est engagée sur la première phase, nous avons annoncé que ne participerions pas financièrement à la deuxième. Ce projet avait été acté dans le programme pluriannuel d'investissement en 2009 et 2010 par le Conseil d'administration. Nous avançons dans la définition du projet scientifique, le projet immobilier étant dans sa phase de démarrage.

Concernant les 16 M€, le tour de table n'est pas complètement bouclé car nous allons discuter des modalités de financement. Il est constitué de 3 M€ venant du Conseil régional ; de 3 M€ du FEDER ; 1,8 M€ de Rennes Métropole ; 7 M€ de l'EHESP ; 1,2 M€ de contrat de plan État/Région (CPER).

Il est important de souligner que nous avons dû accélérer une première délibération de notre Conseil d'administration sur la demande du rectorat de lancer les études afin de ne pas perdre les fonds FEDER. Les études doivent être engagées maintenant pour que les bâtiments soient terminés en 2015. En fait, les fonds FEDER remboursent sur facture la construction des bâtiments, il faut donc fournir les factures fin 2015 pour être remboursés. Cela signifie qu'il faut lancer les études avant l'été. Nous avons demandé au rectorat d'être maître d'ouvrage car nous n'avons pas les capacités pour assurer la maîtrise d'un tel ouvrage. Le rectorat nous a dit qu'il fallait absolument lancer la première phase d'étude avant l'été afin de pouvoir finir la construction fin 2015, et donc bénéficier des fonds FEDER. L'urgence est de se positionner sur cette première phase de 1 M€, financée à 350 000 € par le Conseil régional, 350 000 € par nous et 300 000 € par les fonds FEDER, afin de ne pas perdre 3 M€ dans le tour de table global.

Il est important de revenir au projet et au financement global de 7 M€ de l'École, qui n'est actuellement pas totalement stabilisé pour une raison importante. Nous sommes en effet en période de certification de nos comptes par les commissaires aux comptes et nous n'avons pas complètement l'idée de l'impact que celle-ci pourrait avoir. Nous le saurons au mois d'octobre. Nous sommes donc en train de renégocier le plan de financement de ce projet IRSET en fonction, d'une part, de l'impact de la certification, des possibilités d'obtention d'une subvention complémentaire et, d'autre part, d'un étalement de notre participation de ces 7 M€ sur plusieurs années. C'est pourquoi je ne peux vous donner un plan de financement bouclé à cette date, certaines données manquant.

J'en reviens au programme et ses impacts sur l'École. Premièrement, nous devons rénover les bâtiments du LERES qui sont les derniers à l'être. Le document comporte une feuille expliquant le coût de rénovation du LERES si elle était faite en dehors du projet global de l'IRSET. Rénover le bâtiment occupé coûterait 5,320 M€, et construire un nouveau bâtiment 5,510 M€. Comme il vaut mieux faire un bâtiment neuf plutôt que d'en réhabiliter un, nous pouvons nous baser sur le coût de 5 510 M€. C'est ce qu'il faudra engager pour rénover ce bâtiment, faute de quoi nous risquons de perdre notre habilitation COFRAC compte tenu de l'état du bâtiment. C'est important à savoir dans le montage du projet puisque sur les 7 M, 5,5 M sont dédiés à la rénovation de toute façon indispensable du bâtiment du LERES.

Pour expliquer l'ensemble des données de notre programme d'investissement, je vous ai préparé un plan d'investissement 2013-2016 donnant une idée d'ensemble de nos besoins d'investissements sur la période. Il s'agit aussi bien d'investissements sur le patrimoine immobilier qu'en matériels pour le LERES, les équipements collectifs et autres, et ceux relatifs à la mise en œuvre du schéma directeur des systèmes d'information. C'est une estimation de l'ensemble de nos besoins et de ce que nous pouvons réaliser sur la période 2013-2016 avec l'intégration du programme pour l'IRSET et la rénovation de l'une de nos résidences puisqu'il en reste deux à rénover, Le Gorgeu et Villermé. Le Gorgeu que

vous voyez un peu plus loin est la première résidence à devoir être rénovée car elle est en très mauvais état. Nous sommes obligés de procéder cet été à sa fermeture durant un mois pour effectuer sa remise aux normes électriques. Ce sera le premier investissement pour assurer la sécurité, mais il faudra très prochainement procéder à sa rénovation complète estimée à 4 M€ sur 2015 et 2016.

Le tableau joint au document donne une vision globale de nos besoins en investissements et impacts sur notre capacité d'autofinancement et notre fonds de roulement sur la période 2013-2016. Nous avons une difficulté à l'horizon 2015-2016 si nous réalisons, dans l'état actuel des choses et dans ce calendrier, l'ensemble des investissements prévus. Nous retravaillons donc ce plan de financement pour qu'au mois d'octobre, nous puissions vous en proposer un global, évitant de passer en fonds de roulement à -4 M€ en 2016.

Plusieurs pistes existent. Soit un étalement de l'investissement de l'IRSET sur plusieurs années, en accord avec le Conseil régional qui pourrait alors assumer une partie de la trésorerie. Soit trouver des fonds supplémentaires. Soit avoir un autre mode de financement de la rénovation des résidences universitaires, mais je n'ai pas encore de données sur ce point.

Les résidences universitaires sont la propriété d'Habitat 35, société HLM de la ville de Rennes. Si nous passons par eux pour rénover les résidences, ils augmenteront les loyers considérablement pour payer le montant complet de la rénovation et les intérêts financiers. Au final, nous ne serions propriétaires de rien, comme antérieurement.

Il faut donc mener une vraie réflexion sur ces résidences. Ne serait-il pas plus intéressant de renégocier avec Habitat 35 de prendre en charge une partie du coût en termes d'investissement et de revoir la "propriétarisation" ? Je n'ai pas eu le temps de mener cette réflexion à son terme, ce dossier est très lourd avec des impacts juridiques assez complexes, car c'est notamment du domaine public. Les 4 M€ sur la résidence Le Gorgeu peuvent être dépensés autrement, peut-être pas concentrés sur 2015-2016. C'est l'une des pistes d'amélioration de la possibilité de financement de nos projets d'investissement. La deuxième piste consiste à étaler sur plusieurs années notre participation au projet IRSET.

C'est une vision globale que nous devons avoir entre nos capacités de financement propre, l'impact de la certification des comptes, puis des données, dont je n'ai pas l'ensemble des éléments, permettant de produire un plan de financement satisfaisant. Je préfère que vous ayez l'ensemble des données pour avoir une vision complète de la situation. Nous sommes cependant obligés de vous demander une délibération sur les 350 000 € puisqu'il faut lancer la première phase des travaux, sinon il faudra trouver 3 M€ supplémentaires. Ces 350 000 € se retrouveront sur le budget 2013 puisque ces sommes ne seront pas dépensées immédiatement. Le rectorat souhaite avoir une décision du Conseil d'administration aujourd'hui, comme un feu vert, pour lancer cette phase. Sinon, il ne lancera pas la phase d'étude, ce qui aurait les conséquences que j'ai expliquées.

M. de WILDE : Je n'ai pas d'observation à faire sur le projet scientifique qui est très bien présenté et je comprends l'intérêt de l'opération.

Sur le financement, pourquoi les parties prenantes de type université de Bretagne et INSERM ne payent-elles pas leur quote-part ? Il se pose sans doute une question de domanialité. Lorsqu'un établissement public hospitalier fait ce genre de montage, il valorise le prix du foncier des droits à construire pour valoriser son apport, de la même façon que pour les projets de recherche évoqués précédemment, et réduire ainsi sa quote-part à due proportion. Je vois des financements extérieurs intéressants mais *quid* de l'université de Bretagne et de l'INSERM ? Le tour de table n'étant pas terminé, est-il bien raisonnable de s'engager si vite ?

Sur la maîtrise d'ouvrage, d'après le document très synthétique sur la programmation, ce projet donne la sensation que l'aspect mutualisation des surfaces n'est pas évident, puisqu'il

s'agit principalement de surfaces de laboratoires. Je vois de nombreux laboratoires les uns à côté des autres mais peu de mise en commun. C'est une question plus qu'une affirmation.

M. THOMAS : L'INSERM ne contribue jamais aux investissements. Je reprends la position officielle de mon directeur d'UMR, Bernard Jégou, par ailleurs président du Conseil scientifique de l'Inserm qui a tout tenté pour boucler au mieux, avec nous, ce tour de table.

M. BERLAND : Ce n'est peut-être pas absolu.

M. THOMAS : C'est presque absolu. Comme partout, il existe des exceptions à la règle dont nous ne bénéficions malheureusement pas. Le travail de mise en commun et d'économie de moyens sur ce bâtiment a été colossal, le personnel se rencontrant lors de commissions ou groupes de travail depuis plus d'un an. Le projet technique comporte tous les éléments pouvant vous rassurer.

M. POMMERET : J'ai des aspects pratiques à évoquer. Un premier point est complètement technique : la lettre d'engagement de la Région date d'avril 2011, et il était soumis à la décision du Conseil d'administration de l'École d'être maître d'ouvrage. Mais puisque nous ne sommes pas maître d'ouvrage, j'aurais aimé que cet engagement soit reprogrammé en fonction de la situation présente. Je ne suis pas expert financier, mais nous aurons à engager des travaux d'infrastructure informatique si les sites parisiens se regroupent sur un même site. Ceux-ci sont-ils déjà programmés ? Constituent-ils des investissements à ajouter dans les documents fournis ou non ?

Dans le comparatif entre le bâtiment existant, sa reconstruction ou la participation dans cet IRSET, on ne parle pas de l'activité commerciale du LERES qui n'est pas qu'un laboratoire de recherche. Comment cette activité commerciale peut-elle être hébergée, ou pas, dans le futur bâtiment ? Pour la mesure des mètres carrés, on prend l'ensemble du bâtiment abritant le LERES et le DSET. Or, l'ensemble du DSET ne se retrouvant pas dans le nouveau bâtiment, il est nécessaire de reloger dans d'autres endroits. C'est donc une emprise sur des mètres carrés d'une partie de ce département.

M. ARCOS : Dans le même objectif de sécurisation financière de cette opération, je m'étonne aussi de l'absence de valorisation financière du foncier que nous apportons, ainsi que l'absence de certains partenaires bénéficiaires du projet.

Par ailleurs, dans les lettres d'intention, je n'ai trouvé qu'une seule proposition ferme d'engagement financier, celle du Conseil régional. Quelles sont les garanties de la part des autres partenaires pour une sécurisation totale ? Si l'un se retirait, que se passerait-il ? Et confirmez-vous que la deuxième tranche n'impactera pas l'EHESP ?

M. FLAHAULT : Nous avons justement reçu un courrier confirmant l'engagement de Rennes Métropole, que je tiens à votre disposition. Il est signé de Daniel Delaveau qui dit accorder une très grande importance à la réalisation de l'IRSET. Il réaffirme l'engagement de l'agglomération dans ce projet conformément aux pièces jointes et courriers adressés. Ils disent être « attentifs à ce qu'une solution permettant de sécuriser l'ensemble des financements, y compris celui de l'Union européenne, puisse être trouvée rapidement et être favorables, comme la Région, à ce qu'un accord avec les cofinanceurs soit établi » Rennes Métropole, comme le Conseil régional, réaffirment aujourd'hui totalement le financement des parts qu'ils avaient prévu de financer.

M. ARCOS : Sur des montants précis ?

M. FLAHAULT : Oui, ceux indiqués lors du tour de table et aujourd'hui totalement confirmés.

Mme DESSEIN : Par ailleurs, le Contrat de Plan Etat Région (CPER) est confirmé, le document a été établi sur la base de celui du rectorat, c'est la confirmation de la mobilisation de 1,2 M€ du CPER. C'est une forme de participation de l'INSERM pour des crédits dédiés à la restructuration de l'animalerie volet rongeurs de l'INSERM. Le FEDER est garanti, le Conseil régional l'a confirmé à hauteur de 3 M€. Et l'École ne participera pas au tour de table de la seconde tranche de 8 M€.

M. ARCOS : Et pour la valorisation du foncier ?

Mme DESSEIN : Le foncier ne nous appartient pas, il est du domaine public. Le montage prévoit que le rectorat construise ce bâtiment pour le compte de l'État. Une convention d'utilisation sera conclue entre les Domaines et l'université de Rennes 1, et les Domaines et l'EHESP pour déterminer les modalités de fonctionnement du bâtiment et sa mise à disposition à l'EHESP pour les parties qui l'intéressent.

M. de WILDE : Y a-t-il des loyers de la part de l'INSERM ou de l'université de Bretagne ?

Mme DESSEIN : Ils paieront la totalité des coûts de fonctionnement et les charges de rénovation des bâtiments lorsqu'elles interviendront. L'État mettra à disposition de l'INSERM et de l'Université Rennes 1 les bâtiments et superficies correspondant à leur utilisation. Dans la convention d'utilisation, il sera bien noté que l'INSERM et Rennes 1 devront prendre à leur charge le fonctionnement et la réhabilitation des locaux, comme nous devons prendre la nôtre, pour le fonctionnement et la réhabilitation des locaux des parties nous concernant.

M. de WILDE : Dans le cadre de la loi LRU, l'université ne paye pas de redevance d'occupation du domaine ?

M. BERLAND : C'est lorsqu'il y a une dévolution du patrimoine.

M. THOMAS : L'INSERM abonde à la dotation du fonctionnement de l'unité de l'ordre de 700 000 € par an. Concernant l'activité commerciale, rien ne sera changé, nous exercerons les mêmes missions, y compris l'accueil d'élèves et d'étudiants au sein de nos locaux. L'INSERM n'en est pas très heureux mais c'est l'une des conditions du mariage.

Pour reloger le personnel DSET, qui n'émerge pas à l'UMR, il existe pour l'instant plusieurs pistes possibles. Je rappelle, pour la petite histoire, que les personnels se sont retrouvés dans les sous-sols du bâtiment du LERES car le deuxième bâtiment prévu en 1966 n'a jamais été construit. Il a fallu les héberger au sous-sol, avec tous les inconvénients que vous pouvez imaginer, comme les inondations survenant à chaque forte pluie et montée des eaux usées.

Mme DESSEIN : Il faut revoir cela en fonction des superficies dont nous allons bénéficier du fait de la reconstruction de la MSHB et la réaffectation des salles de cours. Il est un peu compliqué de vous dire où reloger tout le monde aujourd'hui, nous n'en sommes qu'à la répartition des superficies. L'élément qui n'est pas pris en compte est le coût du loyer du nouveau site parisien puisque ce sera du fonctionnement.

M. POMMERET : Mais il y aura des investissements.

Mme DESSEIN : Oui, mais qui ne vont pas être comptabilisés au titre des investissements. Je vais peut-être faire un point sur le site parisien. La dernière information est qu'en 2016, nous avons l'assurance de pouvoir obtenir 2 000 m² de locaux à l'Hôtel Dieu. C'est une bonne nouvelle. Nous allons maintenant orienter la recherche de nos locaux vers des bâtiments avec des investissements minimums. Nous n'allons pas investir lourdement dans la phase intermédiaire.

M. ROSENBLATT : L'IRSET est un bon projet, personne ici ne le contestera. Tout le monde sera ravi qu'il puisse être mis en œuvre dans les conditions présentées mais qui restent relativement sommaires faute de programme. Et précisément, l'étude est réputée servir, même si c'est à hauteur de 1 M, à la définition du programme.

Mme DESSEIN : La programmation est déjà faite mais je ne l'ai pas jointe.

M. ROSENBLATT : Il est important de le savoir car ce n'est pas neutre pour comprendre où nous en sommes dans le phasage des opérations.

Mme DESSEIN : Tout le programme est bouclé.

M. ROSENBLATT : Cette précision est très importante. Vous avez aussi répondu peu ou prou sur la propriété, puisque c'est l'État avec un grand "E" via le rectorat. Cela signifie donc

que la nature du versement ou de la participation de l'École ne constitue pas un investissement dans un projet de construction de l'École. Il n'y a donc pas d'amortissement de cette somme.

Mme DESSEIN : C'est une question à laquelle je n'ai pas de réponse actuellement. C'est un débat avec nos commissaires aux comptes sur la totalité des bâtiments et terrains dont nous disposons. Certains sont mis à disposition, d'autres propriétés d'Habitat 35 ou de nous-mêmes. C'est tout l'enjeu de la certification des comptes. Nous allons rencontrer en juillet la DGFIP pour connaître sa doctrine, comme l'on vu certaines universités, pour savoir si c'est requalifié en actifs avec des amortissements à prévoir, ou non. Je ne peux pas vous répondre encore.

M. ROSENBLATT : J'ai bien compris. Cela signifie aussi que c'est un financement qui sort sans que, le cas échéant, il ne génère de retour pour financer d'autres opérations à venir.

Nous sommes très inquiets au regard du projet pluriannuel. Vous avez dit qu'il n'est pas totalement stabilisé et fonction de la certification, d'éventuelles subventions, d'un possible étalement. S'agissant des subventions, nous avons quelques personnes de grande compétence ici et l'on imagine surtout qu'ils pourraient venir des ministères, mais par les temps qui courent c'est une considération hautement spéculative. Nous sommes dans une situation où le financement de l'opération n'est pas assuré aujourd'hui. Demander au Conseil d'administration un vote sur un financement pluriannuel se terminant en fonds de roulement négatif nous préoccupe. Votre tableau est construit sur l'hypothèse que nous aurions 1,7 M€ à 2 M€ disponibles en capacité d'autofinancement à chaque exercice, pour tomber dans le disponible pouvant être utilisé à cet effet. C'est aussi relativement optimiste. Malgré les montées en charge, les activités et incertitudes sur les financements annuels de fonctionnement, vous pouvez dégager 2 M€ ou 1,7 M€ par an qui viendront abonder ces éléments.

Je voudrais être certain que l'ensemble des administrateurs, en particulier les élus de l'École, a bien conscience du resserrement drastique des autres investissements. Vous avez mis un plan pour donner des éléments, mais ils sont très souvent en forte baisse et à condition que l'Idex ne coûte pas un centime. C'est un pari plus qu'audacieux et pour le moment une impasse. Je mesure la nécessité de ne pas perdre cette opportunité, je comprends ce qui a été dit et qu'il faudrait de toute manière sortir 5,5 M€ donc 7 M€ pour avoir encore mieux. Mais cela ne crée pas les 5 M€ ni les 7 M€. Vous nous demandez de cautionner un très gros risque même si vous ne réclamez aujourd'hui qu'un engagement à hauteur de 350 000 €.

Mme DESSEIN : Nous ne demandons pas un engagement du Conseil d'administration sur le projet à hauteur de 7 M€.

(Départ de Mme Jégu.)

M. GIBELIN : Je partage ce qui a été dit, mais je voudrais en savoir plus sur l'attitude des tutelles sur la question. Que disent les ministères ? Comment se positionnent-ils ? C'est un pari, mais sont-ils accompagnateurs ou sommes-nous dans une situation hasardeuse ? Il faut vraiment étudier l'ensemble de l'opération.

Je vous remercie d'avoir joint le plan pluriannuel d'investissement mais cet ensemble montre la fragilité de l'École par rapport à son développement. Sur cet aspect, j'ai vraiment besoin de savoir si la délibération porte uniquement sur le lancement de l'opération. Sachant qu'il ne faut pas rater ces 3 M€ et que si nous les avons, l'opération peut aller plus loin et qu'il faudra alors être sûrs du complément pour l'ensemble de l'opération.

M. SALVI : Dans le prolongement des interventions, je partage le constat sur la qualité du projet. Cependant, j'attire aussi l'attention sur l'état du fonds de roulement à l'horizon 2016 qui, a priori, descend à -4 M, ce qui peut paraître assez étonnant. Si vous avez des précisions, nous sommes preneurs.

Mme d'AUTUME : Je voudrais donner la position du ministère de la Santé sur la délibération. Nous ne mettons pas en doute, et nous nous étions déjà exprimés en ce sens, l'opportunité que constitue ce projet qui est un point fort de l'EHESP, c'est un potentiel d'attractivité. Nous avons bien pris en compte qu'il fallait de toute façon rénover le LERES.

Mais pour nous, l'important est la situation financière et nous sommes aujourd'hui dans l'incertitude quant à la capacité de l'établissement à assumer ou pas cet investissement à l'horizon 2016. Sans même prendre en compte la certification, le financement de l'investissement à hauteur de 7 M€ se traduirait par une fonte du fonds de roulement qui semble aller au-delà de la stratégie prudentielle raisonnable. Au total, nous nous demandons tout de même si la décision n'est pas prématurée. C'est la première réaction du ministère. Pourquoi se précipiter aujourd'hui alors que nous n'avons pas de visibilité sur certains sujets, ni sur l'impact de la certification ou les différentes options qui vont se présenter en matière d'ambition du projet, ni sur certains points venant d'être évoqués sur tous les aspects patrimoniaux de propriété, la valorisation patrimoniale de cet investissement, la manière dont ce sera amorti ou non. Certaines incertitudes persistent donc.

L'École dit ne pas avoir le choix avec le rectorat et que si elle ne veut pas perdre les fonds FEDER, il faut les engager immédiatement en tenant compte des délais de réalisation de l'opération.

Au ministère, nous restons malgré tout un peu sceptiques. J'ignore si, à trois mois près, il existe vraiment une contrainte de délibérer maintenant. Je suis étonnée car il y a 3 M€ de fonds FEDER, un investissement de l'ordre de 15 M€, pourquoi ne pas engager les 3 M d'emblée dans deux ans si on se lance dans le projet, et pourquoi les perdrait-on ? Nous nous interrogeons donc sur la nécessité d'agir maintenant.

L'EHESP s'engageant, nous n'avons pas de raison de mettre en doute vos paroles, même si nous aimerions davantage de précisions. Nous attirons l'attention sur le fait qu'engager aujourd'hui ces 350 000 € est un pari, puisque cela signifie qu'il faudra poursuivre l'investissement. Aujourd'hui, nous sommes dans l'inconnu, et on peut se dire que l'on risque de perdre 1 M€.

Compte tenu de tous ces éléments, le ministère ne s'opposera pas à la délibération et va même l'approuver. Néanmoins, nous souhaitons que soit impérativement mentionné au procès-verbal le fait que nous ne nous engageons pas sur la suite de l'opération ni sur les conditions de financement de la première tranche, c'est-à-dire ni sur son montant, ni sur le rythme d'investissement. Nous manquons d'éléments. Une hypothèse a été évoquée d'abondement par le ministère des fonds dont dispose aujourd'hui l'École pour engager cette opération, mais dans la situation actuelle, nous n'avons pas de validation du cabinet sur le principe même de cette opération qui demande l'accord du ministère du Budget.

Nous n'avons donc aucune visibilité et il faut raisonner comme si nous devons faire avec les fonds dont dispose l'École, c'est tout. Ce qui sera difficile, et cela demandera probablement de revoir peut-être l'ambition de l'investissement lui-même, en tout cas ses modalités de réalisation, c'est-à-dire l'échéancier.

M. BOIRON : Dans une telle situation et dans d'autres institutions, on envisagerait le report de la délibération ce qui poserait certainement de nombreuses questions et problèmes pratiques. Mais cela ne donnerait-il pas le temps d'éclaircir le sujet ?

M. FLAHAULT : Nous avons tout fait - nous avons même rencontré Mme Wargon à ce sujet - pour essayer de reporter cette délibération à octobre, lorsque nous aurons une visibilité sur la certification des comptes et notre fonds de roulement. Le fonds FEDER ne fonctionne pas de la manière « fonds engagés, donc fonds libérés ». Les Européens sont très méfiants sur l'utilisation des fonds communautaires et n'acceptent de payer que lorsque le bâtiment est conforme et occupé. Il doit donc être terminé. Il se trouve qu'il n'est pas possible de terminer le bâtiment d'ici 2015, nous dit le rectorat, si nous ne commençons pas les études cet été. Le

rectorat n'a par ailleurs accepté la maîtrise d'ouvrage qu'à la condition que nous votions aujourd'hui cette délibération.

Cela signifie que nous prenons une responsabilité extrêmement difficile. Nous ne voulions pas vous donner un dossier mal ficelé et nous aurions préféré attendre octobre, de disposer du bouclage financier. Ce serait là un signal tout à fait particulier que nous donnerions, alors même que nous voulons prouver que nous sommes attachés à une logique de site et ne pas laisser le LERES continuer à travailler dans un bâtiment en déshérence. Je comprends très bien la difficulté que peuvent exprimer les administrateurs, mais nous sommes pris par ce système FEDER qui risque de nous faire perdre une partie du financement du projet.

M. le Contrôleur financier : Je ne peux que partager tout ce qui a été dit. Avec un tel plan de financement, il est extrêmement difficile de ne pas réagir devant certaines incertitudes très fortes, empêchant une visibilité financière sur la suite de l'opération. Sans méconnaître ce qui peut être dit sur l'opportunité de l'opération, sur le calendrier que vous évoquez, prendre cette décision consisterait à se lancer dans l'inconnu même s'il ne s'agit que d'une partie de l'opération concernant 350 000 €. Ce n'est pas un engagement financier puisque la contribution ne se verra qu'au sein du budget primitif de l'an prochain. Mais le plan de financement comporte tout de même des incertitudes.

M. LEDOYEN : Puisque les fonds FEDER arrivent une fois les travaux terminés, qui avancera le financement ?

Mme DESSEIN : Le rectorat.

M. de WILDE : J'avais lu votre document avant la séance. Un *warning*, vous l'avez rappelé, concerne l'impact possible de la première certification des comptes. Ce *warning* n'étant pas là par hasard, quelle est sa signification ?

Dans mon établissement, nous sommes vraiment à 350 000 € près en investissement. Comme l'a dit Mme d'Autume, il est trop tôt pour délibérer. Pourquoi en sommes-nous là aujourd'hui ? Nous sommes dans cette seringue pour un investissement dont vous avez rappelé qu'il a été voté dans son principe il y a deux ans, voire trois. Aujourd'hui, quelle est la nature du pari ? Dépenser 350 000 €, en n'étant pas sûrs de tout faire compte tenu des données sur le financement. En dépit de l'intérêt du projet, je considère qu'il est trop tôt pour délibérer.

M. BERLAND : Pour les contraintes exprimées, le rectorat nous dit qu'il faut absolument avoir une délibération. Croyez bien que nous l'aurions reportée. C'est en grande partie pour cela que nous avons fait ce Conseil d'administration qui n'était pas prévu.

S'agissant du point précédent, nous aurions pu l'inclure dans nos débats de ce matin. On m'a convaincu, et je ne peux que le croire, qu'il fallait absolument délibérer. Les lettres reçues par certaines collectivités incitent à le penser.

M. FLAHAULT : Je peux peut-être me permettre de vous lire la lettre que j'ai reçue du directeur général des services du Conseil régional de Bretagne en date du 21 juin, sachant que nous allions nous réunir aujourd'hui.

« La région Bretagne, aux côtés de ses partenaires que sont Rennes Métropole et l'État, a marqué son soutien au projet immobilier de l'Irset au regard de son rôle dans la structuration de la biologie santé en Bretagne. À ce titre, la Commission permanente du Conseil régional a d'ores et déjà engagé les 3,4 M prévus. Sans qu'il soit question de revoir le niveau de financement régional du projet, je tiens à vous assurer de notre volonté de trouver toutes les solutions qui permettraient à l'opération immobilière de se dérouler selon le calendrier arrêté. Il s'agit en particulier de sécuriser les financements européens attendus. Comme cela a déjà été évoqué en mai dernier, je vous propose de travailler avec l'ensemble des cofinanceurs afin de formaliser un protocole assurant cette sécurisation financière du projet immobilier. »

Le Conseil régional est prêt à envisager toutes les solutions, y compris si nous devons avoir un report sur une douzaine d'années de notre financement de ces 7 M ; nous verserions

alors 500 000 € par an, ce qu'ils sont prêts à considérer. Aucun acteur ne voudrait bloquer le projet, mais sans délibération, c'est ce que nous allons faire. Il n'y a pas de projet ambitieux et innovant sans une prise de risques. Le dossier n'est pas complètement satisfaisant mais nous aurons toutes les possibilités de trouver des modalités nous permettant de le réaliser car les acteurs régionaux, les collectivités territoriales, veulent absolument que ce projet s'engage.

M. de WILDE : Quelle est la nature du risque tel que vous l'avez signalé sur la certification des comptes ? Ce *warning* n'est pas là par hasard.

Mme DESSEIN : L'ensemble des bâtiments de l'École sont en propriété propre ou mis à disposition par l'État, tous construits sur du domaine public. Actuellement, rien n'est valorisé dans nos comptes. Par exemple, la valorisation de la résidence Condorcet où vous avez logé est de 30 000 €. Toute la question est de savoir à quel niveau il faut valoriser l'ensemble des bâtiments mis à disposition, comment les considérer, les amortir, etc. Cette question doit être arbitrée par nos commissaires aux comptes et la DGFIP en fonction de certaines positions prises par celle-ci à propos du moment où il faut valoriser, de quelle manière, et des impacts sur les comptes.

M. de WILDE : Pourquoi sur un projet de 2009, sommes-nous aujourd'hui dans une seringue en juin 2012 ?

Mme DESSEIN : Je pense que c'est dû à toute la mise en place du projet.

M. BERLAND : Je pense que nous n'allons pas pouvoir vous répondre.

Toutes les expressions ayant eu lieu, je vous propose de passer au vote.

M. POMMERET : Je voudrais donner une explication, je voterai contre en l'absence de possibilité de report que j'aurais souhaité.

(Il est décidé de procéder au vote à main levée :

- 3 voix contre, de Pommeret (et pouvoir de Mme Jegu) et M. de Wilde ;

- 9 absentions, de M. Boiron, M. Condon, M. Gibelin, M. Rosenblatt, M. Fouéré, M. Salvi (et pouvoir de M. Dereure), M. Arcos, M. Schweyer.

- 13 voix pour, de M. Berland (et pouvoir de Mme Wargon), Mme Thouvenin, M. Thibault (et pouvoir de M. Grall), M. Couraud (et pouvoir de Mme Bonnaure-Mallet), M. Parent, M. Ledoyen, M. Thomas, Mme Chaumet, M. Tilly, M. Mesuré.

Le lancement de la tranche n°1 du projet Irset est voté à la majorité. Délib. N°17/2012

M. BERLAND : Le dernier point est la désignation du commissaire aux comptes.

3. DÉSIGNATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Mme DESSEIN :

Comme vous le savez, un commissaire aux comptes doit venir certifier nos comptes de 2012. Il n'est pas encore choisi, la procédure de marché est en cours auprès de l'AMUE et la remise des offres est prévue pour le 20 juillet. Or, le Conseil d'administration doit proposer le nom du commissaire aux comptes au ministre via la DGFIP qui demande le nom avant le 30 septembre. Faute de réunion du Conseil d'administration d'ici là, nous vous proposons de donner mandat au président de remettre le nom du commissaire aux comptes au ministre, suite à la tenue de la Commission des marchés qui le désignera.

(L'assemblée en convient à l'unanimité.)

(La séance est levée à 16 h 30.)